



15ème législature

Question N° : 30327	De Mme Frédérique Tuffnell (Écologie Démocratie Solidarité - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Risques liés aux lâchers de gibier	Analyse > Risques liés aux lâchers de gibier.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 26/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Frédérique Tuffnell interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les risques de zoonose liés aux lâchers de gibier. Cette pratique concerne, en France, principalement les espèces de gibiers à plume (canard colvert, faisan, perdrix), de grand gibier (cervidés et sanglier), ainsi que de léporidés (lapin de garenne et lièvre). Ces lâchers ont pour prétexte le maintien d'une activité de chasse plus motivante pour les chasseurs, ainsi que la restauration de la biodiversité. On observe cependant une très forte mortalité au sein des animaux relâchés, s'expliquant notamment par le stress provoqué chez les animaux transportés et lâchés à un endroit où ils ne savent ni s'abriter, ni se nourrir, et qui sont vulnérables à la prédation. Les populations en déclin ne sont, en conclusion, que très provisoirement confortées ou restaurées. En particulier, les lâchers de sangliers sont quant à eux problématiques pour les dégâts que peuvent provoquer ces animaux sur les cultures agricoles, dégâts qui justifieront ensuite leur prédation. Par ailleurs, les repeuplements cynégétiques affaiblissent les populations relictuelles en appauvrissant leur patrimoine génétique. Cette situation est encore plus critique alors que le changement climatique et l'artificialisation des espaces naturels demandent aux animaux sauvages de s'adapter rapidement. En somme, la pratique des lâchers de gibier n'est pas favorable à la préservation de la biodiversité. En outre, des risques sanitaires y sont afférents. La crise liée à la Covid-19 a mis en exergue les risques de transmissions d'agent pathogènes liés aux contacts entre la faune sauvage et l'espèce humaine. La faune sauvage peut être le réservoir d'un agent pathogène pour elle-même comme pour d'autres animaux domestiques et l'homme, ou n'être que le vecteur asymptomatique d'une infection transmissible. Le lâchage de gibier, par les échanges qu'il implique entre le milieu domestique et naturel, multiplie ces risques. Elle lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour renforcer les exigences liées aux lâchers de gibier, de manière à prévenir les risques sanitaires et de pollution génétique qu'ils induisent.